

Plum

De: [REDACTED]
Envoyé: dimanche 14 avril 2024 18:43
À: Plum
Objet: A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur : modification 2 du PLUM

Monsieur le Commissaire Enquêteur ,

Je vous prie de bien vouloir prendre en considération ma remarque relativement au projet de PLUM d'Orléans Métropole.

Ce PLUM prévoit que l'ancien site IBM de Combleux soit classé en zone à urbaniser , en lien avec le projet actuel de création d'un lotissement sur ces parcelles en question. Je n'ai pas d'opposition de principe contre ce projet. Cependant les conditions d'accès à ce lotissement ne me paraissent pas robustes. Elles se basent sur au moins un accès routier par la commune de Saint Jean de Braye , au niveau de la rue de la Loire. Hors j'ai consulté la maire de Saint Jean de Braye qui se dit opposée à cette voie d'accès tant que la rue de la Loire n'aurait pas été doublée d'autres voies dont la commune est en projet de création. A court terme ce projet de lotissement va conduire , soit à des logements enclavés , soit à "un passage en force". Il me semble donc important d'y sursoir tant qu'un accord entre les communes de Combleux et de Saint Jean de Braye n'aura pas été trouvé. Par ailleurs il serait inconcevable, pour des conditions évidentes de sécurité, de prévoir un accès routier par la sente des Aubraies.

Je vous prie de transcrire cette note dans votre enquête

Bien cordialement

[REDACTED]

Saint Jean de Braye